LES MATINÉES DE L'ENVIRONNEMENT

JEUDI 22 MAI MARS 2014 • DE 9H00 À 12H30 • PARIS

EFE ÉDITION FORMATION ENTREPRISE

« Sortie du statut de déchet : tirez parti d'une valorisation matière ou énergétique »

Maîtrisez la procédure pour mener à bien votre projet

Matinée animée par :
Carl Enckell, Avocat Associé - **Selarl Enckell Avocats**

Depuis la parution du décret relatif à la procédure de sortie du statut de déchet, **les déchets actuels** sont officiellement des ressources et **peuvent devenir des produits**, sous condition du respect d'exigences environnementales, techniques, économiques et juridiques. **Les premiers arrêtés nationaux de sortie du statut de déchet** doivent être publiés prochainement, à l'instar de l'arrêté relatif aux **broyats de bois d'emballage**.
Aussi, afin de saisir ces nouvelles opportunités, les **acteurs des différentes filières** doivent maîtriser les obligations relatives au **dossier de demande** de sortie du statut de déchets ainsi que le **processus de contrôle associé**.

8h45 Accueil des participants

9h00 La sortie du statut de déchet : comment procéder ?

- Les dernières évolutions législatives et réglementaires : faites le point sur les nouvelles définitions et notions
- La nouvelle hiérarchie des déchets et les déchets recyclables
- La procédure de sortie du statut de déchet (SSD) : quelles étapes et conditions respecter ?
  - Quelles exigences techniques, légales, normatives, environnementales, économiques... remplir
  - Système qualité : quelle portée de l'Arrêt Federec du Conseil d'État du 29 janvier 2014 (ISO 9001) ?
  - Les échelons locaux, nationaux et européens : la jurisprudence européenne et nationale
  - Traçabilité ou pas : quelle portée de l'arrêt Yprema du Conseil d'État du 29 octobre 2013 ?

10h45 Quelles conséquences sur les filières ?

- Quelle distinction entre sortie de statut de déchet, sous-produits, co-produits : mâchefers, connexes de scierie
- Quels enseignements retirer des filières de SSD au niveau européen : débris métalliques, verre, cuivre, composts
- Quelles filières vont être autorisées au niveau national : bois d'emballage, déchets inertes du BTP, composts ?
- Les conséquences juridiques et les enjeux : quels régimes de responsabilité ?

12h15 Clôture de la matinée

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À

Renseignements inscriptions : EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris • Tél. : 01 44 09 25 08
Fax : 01 44 09 22 22 • inscriptions@efe.fr

☐ **OUI,** je m'inscris à la matinée " **Sortie du statut de déchet : tirez parti d'une valorisation matière ou énergétique** " **(code 25363D) le jeudi 22 mai 2014 à Paris**

Participation (TVA 20 %) : 430 € HT

☐ **OUI,** je souhaite recevoir le programme détaillé

25363D N

Nom : .....
Prénom : .....
Fonction : .....
Société : .....
N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse : .....
.....
Tél. : .....Fax : .....
e-mail* : .....
** Indispensable pour vous adresser votre convocation*